

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

---

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-09 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

---

**Préambule**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) conformément à l'article 102 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement abroge tout autre règlement portant sur le même objet en vue de le remplacer par le présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement est transmis à la MRC Manicouagan afin d'en vérifier la conformité en regard des dispositions du schéma d'aménagement révisé (SADR);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 2025-09 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Eric Larocque et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 2025-09 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1      RÈGLEMENT NUMERO 2025-09 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

---

Le règlement sur les PPCMOI numéro 2025-09 disposé en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante, est adopté.

## **ARTICLE 2      ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :	9 <sup>e</sup> jour de juin 2025
Adoption du premier projet de règlement :	9 <sup>e</sup> jour de juin 2025
Assemblée publique de consultation :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Adoption du second projet de règlement :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Adoption finale:	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Certificat de conformité de la MRC :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025
Avis de promulgation :	XX <sup>e</sup> jour de XX 2025

---

Guy Côté, maire

---

Marie-Pier Larouche, directrice générale et greffière-trésorière

---

**ANNEXE      PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2025-09**

---